



Mairie de Plainval

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal
du Mardi 18 mars 2025 à 20h00
Session Ordinaire

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de Convocation :	07/03/2025	Présents :	Messieurs, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Marjorie DARCAIGNE et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	07/03/2025	Absents excusés/pouvoirs :	Monsieur Samuel DOVERGNE et Madame Gwenaëlle LEROY
Membres en Exercice :	9 Membres	Absents non excusés :	Monsieur Joël GALEK
Membres Présents :	6 Membres	Secrétaire de séance :	Madame Evelyne CAUWENBERGHS
Membres votants :	7		

Monsieur l'Adjoint au Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Validation du devis Maillard Paysage pour les futurs travaux d'aménagements sécuritaires

Enoncer de l'ordre du jour

- 1/ Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'aménagements sécuritaires**
- 2/ Validation du devis Maillard Paysage**
- 3/ Acquisition d'une parcelle pour un projet communal**
- 4 /Questions diverses**

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Evelyne CAUWENBERGHS en qualité de secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 21 février 2025.

1/ Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'aménagements sécuritaires

Vu le devis de l'entreprise AREA d'un montant HT de 106 207.75 € retenu et approuvé par le conseil municipal suite à l'étude de sécurité effectué sur la commune, pour l'installation d'aménagements sécuritaires rue du Friquet, Monsieur le 1^{er} adjoint propose de solliciter le Conseil départemental de l'Oise, selon le plan de financement ci-dessous :

	%	HT	TTC
Montant des travaux selon devis		106 207.75 €	127 449.30 €
Conseil départemental (38% + 10 % pour les travaux sur routes départementales)	48 %	50 979.72 €	
Reste à charge de la commune	52 %	55 228.03 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus, tel que présenté,
CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

2/ Validation du devis Maillard Paysage

Le conseil municipal a pour projet plusieurs aménagements sécuritaires sur la commune rue du friquet.
Monsieur l'adjoint au Maire présente un devis, pour le déplacement d'arbuste sur la propriété de Madame
TOURTE pour une future acquisition de parcelle pour réaliser le projet de sécurité routière.

Le devis établi par la société Maillard Paysage est de 1269.47 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le devis de la société Maillard Paysage pour un montant HT de 1269.47 euros.

3/ Acquisition d'une parcelle pour un projet communal

Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du projet d'aménagements
sécuritaires, la commune de Plainval doit acquérir une bande de terrain, sur la parcelle cadastrée AN 159.
Pour ce faire, il est proposé une acquisition à l'euro symbolique, une superficie de 153m2 de la parcelle AN 159
appartenant aux Consorts TOURTE afin de pouvoir effectuer le projet d'aménagements sécuritaire en 2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1311-13 qui stipule que :

Les Maires sont habilités à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les
actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative,

Et que lorsqu'il est fait application de cette procédure la Collectivité territoriale, partie à l'acte, est
représentée, lors de la signature de l'acte, par un Adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Vu l'accord donné par les Consorts TOURTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Approuve l'acquisition des 153 m2 de la parcelle AN 159

Décide que la concrétisation de cette acquisition se fera par acte administratif reçu par le Maire.

Nomme Monsieur Taylor BETHELMY, Premier Adjoint, afin de représenter la Commune lors de la signature de
l'acte administratif, acte qui sera transmis au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS aux fins de
publication.

Dit que tous les frais inhérents à cet échange seront pris en charge par la Commune

4 /Questions diverses

La commune va prendre en charge l'adhésion à la SACEM pour un montant de 152 euros / an

Clôture de la séance à 20h50

SIGNATURES

L'adjoint au Maire
Taylor BETHELMY



Secrétaire de séance,
Evelyne CAUWENBERGHS

